



usufruitière et nu propriétaire et entretien bien immobilier

Par **SANDY3114**, le **02/04/2013** à **14:55**

Bonjour

Nous sommes 4 enfants, nous avons laissé l'usufruit à notre mere lors du deces de notre pere (il y a 15 ans)de plus il y avait donation au dernier vivant.

Elle laisse la maison tombé en crepitude,c'est un desastre.

Que peut t-on faire?

Peut elle se retourner en disant qu'elle n'a pas les moyens.

elle y vit aujourd'hui avec notre frère.

Merci de votre reponse

Par **youris**, le **02/04/2013** à **16:36**

bjr,

c'est à l'usufruitier de faire l'entretien du bien.

les nus propriétaires peuvent demander en justice la déchéance de l'usufruit si l'usufruitier laisse déperir le bien.

vous pouvez en informer verbalement votre mère puis en cas d'inaction la mettre en demeure par LRAR de demander en justice la déchéance de son usufruit.

au décès de votre mère, vous pourrez demander la déduction de sa part d'une indemnité d'occupation si l'hébergement est gratuit.

cdt